Partenaire
Comités d'entreprise

La lettre du Service Partenaire Comités d'entreprise du Crédit Mutuel

Nov 2011

Comprendre les comptes de l'entreprise et disposer d'informations économiques : une nécessité pour les élus de CE

La bonne compréhension des résultats de l'entreprise est la réponse à l'un des rôles essentiels qu'exercent les élus de CE dans le cadre de leurs mandats, celui de « gardien » dans l'analyse des comptes de l'entreprise en vue d'informer, protéger et alerter les salariés.

Dans ce numéro

Page 1
La lecture des comptes de l'entreprise

Page 2
Le bilan
Le compte de résultat

Page 3
Les clignotants économiques
Les autres informations

Page 4
Actualité juridique et sociale

Il est clair que la complexité des groupes internationaux nécessite l'appel à des experts économiques tant les organigrammes à « rallonges », les choix de fiscalité internationale, le jeu des marchés financiers et des matières premières sont des nébuleuses impénétrables.

Quant aux grosses PME françaises, la présentation des comptes consolidés et l'application des normes internationales rendent, là aussi, quasi obligatoire, le recours à un avis d'expert afin de fournir une base d'informations financières « décodées » aux élus.

Cette lettre concerne les élus de CE des autres entreprises françaises qui constituent plus de 80 % de notre tissu économique. **Elle s'adresse à tout élu non initié à la lecture des comptes de l'entreprise afin qu'il puisse poser les « bonnes questions »** à la Direction.

Notre objectif est donc de vous donner, élus de CE, un mode d'emploi.

La lecture des comptes de l'entreprise : mode d'emploi

D'une manière générale, la compréhension des comptes d'une entreprise doit porter sur une vision à moyen terme en comparant l'évolution des principaux chiffres caractéristiques sur plusieurs années.

Il s'agit donc de construire un **tableau de suivi des données financières et comptables sur une période de 3 à 5 ans.**

Les comptes de l'entreprise, présentés chaque année en séance plénière du CE et déposés au greffe du Tribunal de Commerce, sont des documents normés, appelés « comptes annuels ». Ils comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe, et forment un tout indissociable faisant l'objet d'un contrôle externe par un Commissaire aux Comptes. Ces éléments sont compris dans le rapport unique d'ensemble qui doit être présenté chaque année aux membres du CE.

- **Etudier le bilan** constitue un élément clé d'analyse afin de déterminer :
  - le niveau de risque pris par les banques pour accorder un financement ;
  - la qualité de la santé financière de l'entreprise qui lui permet d'avoir la capacité de rembourser ses dettes et mener à bien ses projets.

- **Etudier le compte de résultat et les soldes intermédiaires de gestion** permet de comprendre la formation du résultat de l'entreprise, d'analyser les grandes masses de charges et de produits en distinguant les rubriques d'exploitation reflétant les activités permanentes de l'entreprise, financières et exceptionnelles.

Publication des informations financières annuelles

La plupart des sociétés commerciales ont l'obligation de publier dans le mois qui suit la tenue de leur assemblée générale :

- Les comptes annuels : bilan, compte de résultat, annexe.
- Le rapport de gestion.
- L'extrait du PV de l'AG relatif à l'affectation du résultat.
- Le rapport du Commissaire aux Comptes.

> ***Procurez-vous ces documents au greffe du Tribunal de Commerce du siège social de votre entreprise, c'est facile !***

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Comment s'y prendre concrètement ?

Le bilan : mode d'emploi

Il s'agit d'un document établi à la date de la clôture des comptes de l'entreprise qui peut être le 31 décembre mais aussi le dernier jour de chaque mois civil. C'est le moment de l'inventaire des biens et des dettes de l'entreprise : la « photographie instantanée du patrimoine » de la société.

Deux documents composent le bilan (toujours présentés en comparaison avec l'exercice précédent) :

Le passif indique la ventilation des ressources qui peuvent avoir pour origines :

- Les fonds propres : capital, réserves, résultats conservés dans l'entreprise ;
- Les dettes : dettes courantes d'exploitation (crédit fournisseurs) ou dettes financières (emprunts, découverts).

Il faut évidemment bien observer l'évolution de ces deux postes dans le temps sachant que plus les dettes financières sont importantes, plus l'entreprise perd de l'autonomie et subit le poids des intérêts financiers.

L'actif décompose les biens dont l'entreprise est propriétaire le jour de la clôture des comptes. Ce sont les emplois des ressources présentées au passif du bilan.

Les ressources non utilisées figurent en trésorerie, à l'actif du bilan, si bien que l'actif est toujours égal au passif.

L'actif se décompose en deux parties :

- Les actifs immobilisés : biens immobiliers, matériels, agencements… Toutes les dépenses qui constituent un investissement c'est-à-dire qui conservent une valeur vénale et sont exploitées sur plusieurs années.
- Les actifs circulants : créances nées de l'activité de l'entreprise (crédits clients, stocks) et la trésorerie.

Bilan schématique au 31/MM/AA

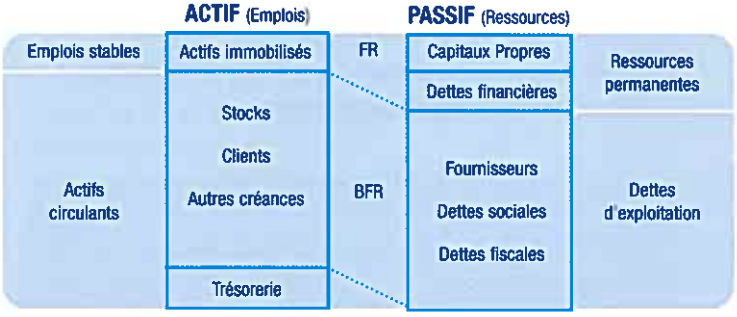

Quelques ratios à suivre :

Les dettes financières ne doivent pas être supérieures aux capitaux propres.

Le Fonds de Roulement (FR) mesure l'écart entre les ressources permanentes (capitaux propres + dettes financières) et les emplois stables (actifs immobilisés).

Le FR doit être positif : plus les ressources permanentes couvrent les actifs immobilisés plus la situation financière est solide.

Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) est la différence entre les actifs circulants (stocks et créances à encaisser) et les dettes d'exploitation restant à payer (fournisseurs, organismes sociaux et fiscaux).

Le BFR doit être le plus faible possible car l'entreprise doit financer ce décalage de trésorerie.

En résumé, il faut suivre l'évolution de ces ratios pour comprendre la trésorerie qui découle toujours de l'équation : **Trésorerie = FR – BFR**

Le compte de résultat : mode d'emploi

Le compte de résultat est un tableau de synthèse qui vise à mesurer les performances de l'entreprise sur une période d'un an, c'est-à-dire entre l'établissement de deux bilans. A chaque nouvel exercice social, les rubriques sont remises à zéro. On parle toujours de chiffres hors taxes.

Conseils : attention à bien comparer des périodes identiques (12 mois).

Les chiffres clés : demandez le compte de résultat présenté « en liste » pour avoir les seuils intermédiaires de gestion, car les principaux ratios et seuils significatifs y sont déjà calculés !

Chiffre d'Affaires (CA)

Marge commerciale (négoce) ou de production (industrie)

L'évolution du pourcentage par rapport au CA caractérise la capacité de l'entreprise à augmenter sa productivité.

Frais généraux

- Les charges externes : toutes les dépenses de frais généraux qui ne sont pas des achats de matières premières, frais de personnel, impôts et taxes, c'est-à-dire entretien, déplacements, communications, honoraires, assurances, loyers, intérimaires, etc.

Le seuil de résultat calculé après prise en compte des charges externes est la Valeur Ajoutée (VA) : c'est un élément d'analyse du résultat très important, car sa mesure en valeurs absolue et relative permet de déterminer la création de valeur par l'entreprise. Plus la Valeur Ajoutée est élevée, plus la rentabilité constatée par l'entreprise sera forte.

Ceci doit vous rappeler la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) dont le déboublage du mécanisme complexe revient, au final, à taxer ce niveau de résultat de l'entreprise !

- Les frais de personnel et charges sociales : les salaires et les cotisations sociales patronales supportés par l'entreprise.
- Les impôts et taxes : tous les impôts et contributions obligatoires (taxe d'apprentissage, Contribution Economique Territoriale, taxe formation continue…) hormis l'impôt sur les sociétés.

Pour les risques liés à la marche de l'entreprise et à l'emploi, le recours à un expert est recommandé !

Opérations de croissance externe, fusions, scissions, mesures sociales, procédures d'alerte, délocalisations, évolutions technologiques.

L'expert nommé par le CE bénéficie de pouvoirs d'investigation au sein de l'entreprise permettant de fournir aux élus des données et un avis technique primordiaux pour le bon exercice de leurs fonctions.

Quels clignotants économiques observer ?

Les clignotants à observer sont de trois niveaux :
- Exploitation : **performances liées directement à l'activité de l'entreprise.**
- Financiers : **frais financiers, revenus de placements.**
- Exceptionnels : **éléments non récurrents.**

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE)

Ce seuil de résultat est le plus observé par les analystes financiers car il permet de comparer la rentabilité des entreprises et il reflète la trésorerie dégagée par l'activité au cours de l'exercice social.

Sont à déduire de l'EBE des charges dites « calculées » qui ont pour but de prendre en compte une part des risques liés à l'exploitation ou aux investissements :

- Les provisions d'exploitation : il s'agit de charges calculées mais non décaissées constatant l'existence d'un risque (impayés…).
- Les dotations aux amortissements : il s'agit de la constatation de la perte de valeur du matériel exploité par l'entreprise (c'est en quelque sorte la décote ARGUS annuelle des biens de l'entreprise !).

Le Résultat d'Exploitation (RE)

C'est le résultat avant éléments financiers et exceptionnels. Cette première partie du compte de résultat mesure les performances de l'exploitation après avoir constaté les risques éventuels.

L'étude de l'activité de l'entreprise est ensuite suivie par une seconde partie « résultats financiers » qui comprend la charge des intérêts de financement et les revenus des placements, et une troisième partie qui regroupe les charges et produits exceptionnels (plus et moins values, pénalités, etc.).

Enfin, figurent distinctement le montant de la participation des salariés (si plus de 50 salariés), et l'impôt sur les sociétés de l'exercice.

Le Résultat Net (RN)

C'est le résultat acquis par l'entreprise dont l'affectation (distribution ou mise en réserves) sera décidée par l'assemblée générale.

Il reste un dernier indicateur qui, lui, reste à calculer : la Capacité d'Autofinancement (CAF).

La CAF

Elle permet d'apprécier la capacité pour l'entreprise de réaliser des investissements autofinancés ou bien encore de faire face à ses engagements en termes de remboursements d'emprunts. Plus la CAF est élevée, plus l'autonomie financière de l'entreprise est préservée.

La capacité d'autofinancement correspond au résultat de l'exercice avant les charges et les produits dits « calculés » car n'engendrant pas de sorties ou d'entrées de trésorerie.

Capacité d'Autofinancement

Résultat Net de l'exercice
+ charges calculées (amortissements, provisions)
- reprises d'amortissements et provisions
± plus et moins values sur cessions d'éléments d'actifs

Quelles autres informations financières et économiques ?

Reportez-vous à l'annexe qui fait partie intégrante des comptes annuels bien que ne déterminant aucun résultat. Lue avec attention, elle vous fournira des informations essentielles pour mieux comprendre les comptes.

Recherchez les explications suivantes :
- dérogations aux règles comptables (ex. : durée d'amortissements dérogatoire aux règles usuelles),
- détails des montants des investissements et des cessions par grandes natures de biens,
- détails des montants et natures des provisions,
- détails des montants des indemnités de fin de carrière,
- éléments significatifs survenus au cours de la période ou postérieurement,
- informations significatives (ex. : vente d'une filiale ou d'un immeuble).

Enfin, allez chercher de l'information économique à l'extérieur !

Une multitude d'informations existe auprès des chambres de commerce, des syndicats professionnels ou des instituts d'analyse privés ou publics, des ministères.

Il est essentiel de connaître la situation locale, nationale et internationale de l'environnement économique dans lequel évolue votre entreprise. N'auriez-vous pas une opinion différente si le chiffre d'affaires de votre entreprise augmentait de 3 % alors que vous apprenez que son marché croît de 8 % !

Une bonne solution de recherche consiste à aller sur Internet.

Le suivi des indicateurs financiers et économiques de votre entreprise **resitués dans le contexte plus global du marché** constitue une batterie d'informations permettant aux élus de CE de resituer la stratégie et la politique sociale menée par leur entreprise et éventuellement de détecter des difficultés de gestion.

En conclusion, une approche à la fois globale et méthodologique de l'analyse des comptes aidera les élus de CE à mieux maîtriser leur compréhension de la marche de leur entreprise, condition nécessaire au bon exercice de leur mandat.

Nous vous souhaitons une excellente mise en œuvre de ces bonnes pratiques.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler